

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2656

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Avis sur la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le programme pénitentiaire du ministère de la justice prévoit la création de sept établissements pénitentiaires pour mineurs en France dont un dans le département du Rhône, sur le territoire de la commune de Meyzieu, lieu-dit Peyssillieu.

Par décision du 22 novembre 2004, monsieur le ministre de la justice a sollicité le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) avec mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et du plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon sur le projet de création de cet établissement pénitentiaire pour mineurs.

Conformément à l'article L 122-15 du code de l'urbanisme, les dispositions destinées à assurer la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, du syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, de la Région, du département du Rhône, des chambres consulaires et du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 21 décembre 2004.

L'implantation de l'établissement pénitentiaire pour mineurs n'est pas compatible avec le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise car la zone de Peyssillieu à Meyzieu est située à l'intérieur du site de Décines-Meyzieu défini en tant que site stratégique de développement à dominante économique pour la partie nord et paysagère pour la partie sud.

La procédure de mise en compatibilité élargit le champ des destinations des sols permettant une meilleure articulation entre les différents secteurs urbains.

L'engagement de la procédure de mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des participants à cette réunion.

Par arrêté en date du 20 décembre 2004, monsieur le préfet du Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), emportant mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et du plan d'occupation des sols du secteur "est", ainsi qu'une enquête parcellaire, sur le projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs sur le site de Peyssillieu à Meyzieu.

L'enquête publique s'est déroulée à la mairie de Meyzieu du 10 janvier au 11 février 2005.

A l'issue de cette enquête publique, monsieur le commissaire-enquêteur a remis un rapport par lequel il émet un avis favorable sur les emprises soumises à l'enquête parcellaire ainsi qu'à la DUP des travaux préalable à la construction de l'établissement pénitentiaire pour mineurs à Meyzieu, emportant mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise.

En application de l'article R 122-11 du code de l'urbanisme, il appartient au Conseil, aujourd'hui, d'exprimer son avis sur le dossier de mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Donne un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise dans le cadre du projet de création de l'établissement pénitentiaire pour mineurs sur la commune de Meyzieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,